



Pour qui? Pour quoi?

Tentez l'aventure...

APEDAF

Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones

*Le volontariat est le
ciment d'une société
entre les couches sociales.
Sans volontariat, (...)
la société serait d'une
grande pauvreté.*

Jacques Borlée

Réalisation : APEDAF asbl – rue Van Eyck, 11a – 1050 Bruxelles
Éditeur responsable : Anne-Charlotte Prévot
Illustrations : Mehdi Boualam

Nous remercions chaleureusement pour leur précieuse collaboration :
Le comité d'évaluation : Geneviève Warichet (détachée pédagogique à l'asbl Solidarcité), Shahin Mohammad (responsable de la communication au CREE) et Éliane Demunter (parent membre de l'APEDAF).
Les personnes qui nous ont fourni leur témoignage : Luke Bryant, Stéphanie Chaumard, Sophie Morel et Christine Moysons.

Par cette brochure, l'APEDAF - Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones - désire mettre en lumière le **concept du volontariat** et les différentes possibilités de cette démarche, actuellement revalorisée au sein de notre société, ainsi que la place occupée par les sourds et malentendants dans ce type d'engagement.

En effet, la solidarité et le bénévolat sont à l'origine de bon nombre d'associations et de foyers impliqués dans des domaines très variés. La surdité a trouvé également ses adhérents et on peut relever la création d'asbl telles que *SurCité* à Liège (fondée il y a bientôt 150 ans), *La Maison des Sourds* de Bruxelles (active depuis 115 ans), ou encore *l'Amicale de Mons* et celles de Tournai, Namur, Verviers, qui existent depuis plus de 60 ans[1].

De fait, il est logique de s'engager volontairement pour des projets qui touchent l'individu dans ses préoccupations personnelles. Les sourds ont ainsi, naturellement, davantage tendance à donner de leur temps libre pour faire évoluer les mentalités en faveur de leur cause.

L'APEDAF désire donc, d'une part, **encourager** plus de citoyens sourds à se mobiliser pour tous types d'associations et, d'autre part, encourager plus d'organismes à les intégrer. **Comment ?** En cassant notamment les idées préconçues sur les éventuelles difficultés de communication d'une personne sourde dans un milieu entendant.

L'association souhaite également faire connaître aux parents d'enfant(s) sourd(s) les divers aspects de l'engagement volontaire, à savoir : un enrichissement sur le plan personnel, une piste professionnelle, une philosophie de vie, ou encore un tremplin pour les adolescents en quête d'identité.

C'est une **opportunité pour chacun** de découvrir ce que la personne sourde peut apporter au milieu entendant à travers le volontariat, et inversement !

2011 sous le signe du volontariat :
« Changez les choses : devenez bénévoles »

Avec le slogan « Changez les choses : devenez bénévoles », le Conseil de l'Union européenne a proclamé 2011 « Année européenne du volontariat ».

Cette année a marqué également le dixième anniversaire de « l'Année internationale des Volontaires » des Nations Unies.

Actuellement, 100 millions de volontaires, provenant de tous les horizons, consacrent leur temps libre et leurs compétences à créer des projets, à aider et soutenir autrui. Selon un sondage[2], 3 personnes sur 10 font du volontariat en Europe.

La Commission européenne a la volonté d'améliorer le cadre dans lequel se déroule le volontariat, de développer cette pratique au sein de l'Europe et de participer à une prise de conscience de son utilité sociale.

La promotion d'une citoyenneté active constitue un élément clé pour renforcer la cohésion et le développement de la démocratie[3]. En effet, le bénévolat symbolise la concrétisation de valeurs européennes telles que la solidarité et la non-discrimination, et contribue ainsi au développement harmonieux des sociétés européennes[4].



Pour des informations complémentaires sur l'Année européenne du volontariat, se référer aux sources en fin de brochure.

Le volontariat, une forme d'engagement citoyen…

Un peu d'histoire…



On constate à l'heure actuelle une diffusion croissante du concept de « citoyenneté ». Que ce soit dans les magazines, les revues ou dans les médias audiovisuels, on entend et on lit ce mot partout.

Mais qu'englobe ce concept en fin de compte ?

Késako ?

Selon son étymologie, « citoyenneté » vient du latin *civitas*, et désigne le **statut juridique** qui permet à un individu de devenir citoyen. Il accorde à l'homme le droit d'être reconnu comme membre d'une société et de prendre part à la vie politique de celle-ci.

La citoyenneté donne accès à un ensemble de droits (politiques, civils, sociaux ou encore humains), tout en créant des devoirs, par opposition au fait d'être uniquement résident.

Les origines

La notion moderne de citoyenneté trouve son origine dans la Grèce antique, suite à l'invention de la cité grecque, *polis*.

La cité est fondée sur l'égalité de tous les citoyens **masculins**, mais tout le monde ne peut y accéder : les femmes, les étrangers et les esclaves en sont exclus. Ce statut de citoyen demeure donc le privilège d'une maigre élite.

Ensuite, ce n'est qu'au 18e siècle, avec les Révolutions américaine et française et la naissance des États-nations, que ressurgit véritablement le concept de citoyenneté. Est alors instaurée - en théorie - une **égalité**, puisque tout homme peut être appelé citoyen sans hiérarchisation.

Les démocraties actuelles considèrent désormais que toutes les femmes et tous les hommes sont des citoyens - au sens juridique du terme - à partir du moment où ils ont atteint la **majorité**.

De nos jours

Aujourd'hui, le terme de « citoyen » s'est internationalisé, avec une nouvelle notion de la « citoyenneté » qui va désormais s'identifier au **civisme** et intégrer le comportement qui est propre au **« *bon citoyen* »**.

Citoyen du monde : implique une volonté de proclamer son attachement à l'ensemble de l'humanité, refusant les frontières nationales.

Citoyenneté européenne : désigne tout « citoyen de l'Union (…) ayant la nationalité d'un État membre »[5]. L'Europe se donne pour objectif de susciter le sentiment d'appartenance à une collectivité fondée sur le partage de valeurs communes et de renforcer l'identité européenne.

Citoyenneté multiculturelle : suppose la reconnaissance des droits culturels des minorités.

Au vu de cet éclaircissement de la notion de citoyen, on constate que depuis ses origines athéniennes, le concept de citoyenneté a bien évolué.

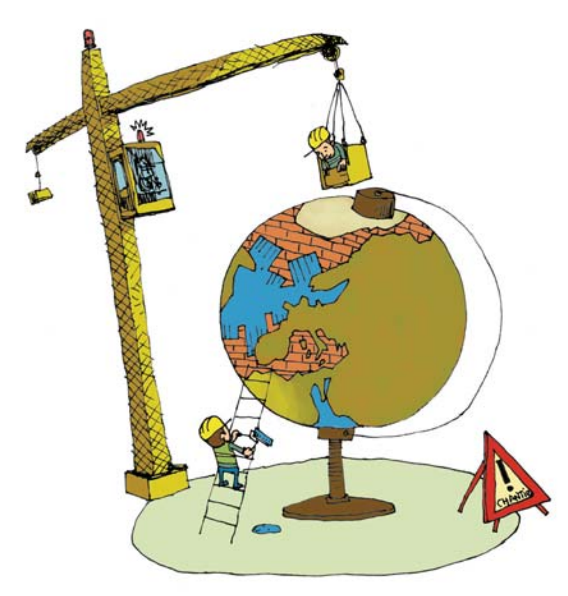
Aujourd'hui, on note un **glissement de sens**…

En effet, au sens très large du terme, la citoyenneté est interprétée actuellement comme le résultat d'un prise de conscience de soi et du monde qui nous entoure, relevant d'une démarche personnelle, voire civique. Cependant, elle implique, **dans son sens purement sémantique, uniquement des droits et des devoirs de citoyen** (droit de vote, par exemple).

Ce concept de « citoyen-citoyenneté » demeure en perpétuel mouvement.

De la citoyenneté au volontariat

Suite à cette évolution, il est permis d'admettre que le volontariat est une **forme** d'engagement citoyen, mais ne constitue pas le **statut-même** de citoyen.



Le **« volontaire »** est un citoyen qui fait le choix de s'engager, de manière **désintéressée**, pour offrir du temps, de l'énergie et du savoir-faire à autrui.

Le volontariat est une sorte de réaction, de réponse à la montée de l'individualisme et de l'isolement. Il peut prendre 1001 facettes. Et il existe 1001 manières de s'engager !

Mais qu'est-ce que l'engagement ?

L'engagement est avant tout un acte individuel où la personne se lie **moralement** et se place dans une situation qui implique des **choix** et des **responsabilités** de sa part.

Les Existentialistes[6] entendent par « engagement », l'acte par lequel l'individu assume les valeurs qu'il a choisies et qui donne, grâce à ce libre choix, un sens à son existence.

Pourquoi ?

Susciter des vocations et relever des défis

Les motivations de s'engager au sein d'un organisme ne manquent pas ! Celles-ci sont aussi diverses que les secteurs. En voici quelques-unes :

Sur le plan personnel : développer une plus grande estime de soi, améliorer la société, renforcer des valeurs importantes (entraide, partage, etc.), créer du lien social, vivre de nouvelles expériences, s'épanouir…

Stéphanie Chaumard (FRANCE) - Mission humanitaire au Ghana

Après la fin de mes études, j'ai décidé de faire temporairement une croix sur l'activité professionnelle afin de me consacrer à mes divers projets, dont une mission humanitaire [au Ghana] (…). J'ai souhaité travailler avec des enfants handicapés, plus spécialement avec des sourds puisque je le suis moi-même.

La première impression de la plupart des bénévoles sur place était la stupéfaction de me voir m'engager pour la bonne cause vis-à-vis de ma surdité. Mais avec le temps, ils finissaient par se rendre compte que ***la surdité ne constitue pas une barrière****, comme on peut le supposer (…): on a la capacité de concrétiser nos rêves avec la même motivation, la même volonté que les autres, ce qui nous rend encore plus humains dans les relations sociales.*

Je ne m'attendais pas à un accueil aussi chaleureux que celui que l'on m'a réservé à mon arrivée [en tant qu'enseignante] dans une école pour sourds à Mampong, petite ville dans les collines d'Akuapem. (…) J'ai dû apprendre à maîtriser la langue anglaise (…) et la langue des signes ghanéenne. L'apprentissage d'une double langue se révélait à la fois enrichissant et agréable. (…)

Ce n'est pas ce que nous possédons qui fera de nous des gens heureux mais bien les relations que nous créons avec les autres. *(…) Je n'oublierai jamais les moments que j'ai passés avec les enfants. Ils ont marqué ma vie à tout jamais! À mon départ, on m'a même offert des cadeaux. Ce geste en dit sûrement long… Les Ghanéens ont dans le cœur une compassion déconcertante de sincérité… Je ne demande qu'une seule chose : y retourner un jour !*

Sur le plan collectif : participer au fonctionnement d'une association par une implication directe dans son développement et contribuer ainsi à la vie sociale et démocratique.

Sophie Morel (BELGIQUE) - Expérience culturelle et humaine au Burkina Faso

Je ne sais pas par quoi commencer... tellement il y a eu d'émotions, de fous rires, de riches rencontres, de moments de tristesse, d'échanges avec la population locale, qu'elle soit sourde, malentendante ou entendante.

Le groupe de Burkinabés sourds qui nous attendait à l'aéroport depuis des heures était si heureux de nous voir arriver et impatient d'apprendre à nous connaître [et de découvrir] notre culture. J'étais déjà partie en juillet 2007, mais les 12 jours passés un an auparavant n'étaient vraiment pas suffisants pour découvrir le pays, leur vie, la population... De grandes retrouvailles !

Nous avons fait plein d'activités tous ensemble... notamment aller à la piscine, se promener, organiser une kermesse, des visites, des plantations et des peintures dans des écoles spécialisées dans l'enseignement pour personnes sourdes... et plein d'autres choses ! Et tout cela en groupe, nous les Belges avec des Burkinabés, jeunes ou pas. Nous ne faisions aucune différence.

Ce qui était chouette, c'est que dans notre groupe belge (7 personnes), nous avions tous ***les mêmes objectifs, la même vision des choses, les mêmes attentes****, un excellent feeling, nous étions tous tellement intéressés par leur culture qu'on a essayé de faire en sorte de s'y intégrer un maximum pour ne pas être considérés comme des touristes... Cela a presque marché ! Presque, car nous étions quand même des Blancs... et que là-bas, il n'y en a presque pas !*

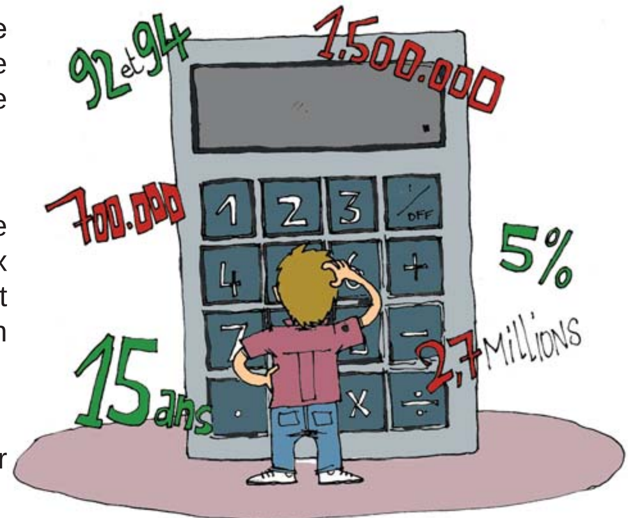
Pour conclure, je dois vous dire que ce voyage est irremplaçable, un souvenir inoubliable et extrêmement riche : j'ai appris beaucoup sur le pays mais aussi sur moi-même. C'est à ce moment-là que l'on se rend compte que la Belgique est un pays de « rêve » par rapport au Burkina Faso, même si on déprime tant à cause de notre climat. Il faut vraiment que l'on se rende tous compte du luxe et de l'incroyable confort que nous avons.

Sur le plan économique : utiliser des ressources humaines pour satisfaire et répondre à des besoins.

Il paraît difficile de se dire que le volontariat a une valeur économique car elle est peu aisée à mesurer.

Essentiellement cantonnée au secteur public et aux asbl, cette activité est non marchande et non monétaire.

Comment faire alors pour en mesurer la valeur ?



Quelques chiffres…[7]

On compte environ 1,5 million de personnes qui exercent une activité volontaire en **Belgique**, dont 700.000 en Fédération Wallonie-Bruxelles[8].

Certaines évaluations estiment que le nombre d'heures prestées équivaut à près de 150.000 emplois à temps plein.

Concrètement, en Belgique, la population active avoisine les 2,7 millions d'équivalents temps plein. Sur cette base, le bénévolat représenterait approximativement 5% de l'emploi rémunéré, à savoir 1 à 2 millions de personnes (en ne tenant pas compte des indépendants).

Au sein de l'**Europe**, entre 92 et 94 millions d'adultes participent à des activités bénévoles. Ce qui signifie qu'environ 22 à 23% des Européens âgés de plus de 15 ans sont actifs dans le domaine du volontariat[9].

Contrairement aux idées reçues, qui voient dans les bénévoles une menace pour les employés, le volontariat ne concurrence pas l'emploi. Il favorise plutôt celui-ci et constitue un facteur important de création d'emploi. En effet, le travail volontaire peut se transformer en travail rémunéré en dynamisant l'association et en justifiant ainsi l'obtention de subsides pour créer de l'emploi.



« Une piste professionnelle parmi d'autres » : offrir l'expérience requise pour accéder au marché de l'emploi. Les qualifications et compétences acquises peuvent être transposées dans le milieu professionnel.

« Un mode de vie ou une philosophie » : participer à un changement par la conviction de la nécessité d'agir dans ce sens pour « être » ou « se sentir utile » à la société et la rendre plus juste, plus sociale et solidaire.

Christine Moysons (BELGIQUE) – Engagement pour rendre la Culture Accessible - *texte complet sur www.apedaf.be*

Mon histoire (…) est indissociable de mon projet (…).

J'espère qu'à travers ce récit, je donnerai espoir à des jeunes sourds dans le doute. « Vous avez simplement le droit et le devoir de rêver. J'espère que je vous en convaincrai ».

(…) À 13 ans, je perds en quelques mois une grande partie de mon audition; je suis atteinte d'une otospongiose cochléaire bilatérale fort agressive. Très vite, je réalise que ma vie ne sera plus jamais la même.

On est en 1983 et la diversité n'est malheureusement pas au goût du jour. Ayant acquis la parole et maîtrisant aisément la lecture labiale, je vis (…) parmi les entendants et mon parcours scolaire, vu de l'extérieur, n'a rien d'inhabituel.

À ce stade-là de ma vie, je n'ai pas encore pleinement conscience de l'énergie dont j'aurai besoin pour vivre avec mon handicap et pour gérer l'inaccessibilité. Ma surdité fait définitivement partie de mon identité, je suis différente et je m'adapte sans trop m'en rendre compte. Mais les obstacles ne tardent pas à s'opposer à moi.

En fin d'études secondaires déjà, mon titulaire rit aux éclats quand je lui annonce que je souhaite faire des études universitaires. Je me sens profondément humiliée mais rien de tel pour encourager l'adolescente que je suis.

(…) En 1990, après une année d'échange à l'étranger (eh oui, les sourds aussi peuvent faire ça), j'entame mes études à l'ICHEC. (…) Et 4 ans plus tard, malgré une surdité profonde du 2e degré, je suis universitaire et maîtrise trois langues étrangères !

(…) En 1994, je commence ma vie professionnelle dans une grande

banque d'affaires américaine.

(…) Ils me licencieront sans même me cacher que ma surdité est un obstacle. Je vis ce scénario à répétition dans d'autres entreprises et je perds confiance. Non pas en moi mais dans le regard d'autrui.

En 1997, je ne veux plus dépendre de la bonne volonté d'un employeur et je décide de créer ma propre entreprise(…).

15 ans plus tard, je suis une formation [supplémentaire] destinée aux patrons de PME à l'ICHEC.

*(…) Je ressens petit à petit l'envie de faire quelque chose qui améliore le bien-être des sourds et malentendants. Je me rends compte qu'une de mes plus grosses frustrations est d'avoir eu si peu accès à la **Culture** (pas de sur-titrage au théâtre, pas de films français sous-titrés au cinéma, ni de dessins animés en VFST, pas d'humoristes sous-titrés, etc.).*

*Et puis soudain, tout s'éclaire, c'est cela que je veux faire : rendre la **Culture Accessible**.*

*Aujourd'hui, j'ai décidé de m'engager, parallèlement à mon travail, en tant que volontaire, pour améliorer l'**Accessibilité** à la **Culture** pour les sourds et les malentendants, via le sous-titrage.*

Une amie m'accompagne dans cette grande aventure, en tant que bénévole également.

J'espère ensuite que le projet prendra de l'ampleur et nous permettra la fondation d'une asbl à laquelle nous pourrons nous consacrer à temps plein.

(…) La route risque d'être longue mais je pense que nous vivons dans la bonne époque pour cela. Tant les techniques que les mentalités ont évolué.

(…) À tous ceux qui ont déjà fait de nombreuses démarches dans le domaine, je dis merci et surtout : continuez. Je sais que mon projet vous paraîtra peut-être utopique, mais si on pouvait se rapprocher un petit peu du rêve, je serais déjà très contente. (…)

Plus de détails sur ce projet :
E-mail : **info@accesculture.be** - *Site Internet :* **www.accesculture.be**
Facebook : **Accès Culture Belgique**

« Un tremplin pour les adolescents en recherche d'identité » : permettre aux jeunes de tester des carrières potentielles et de choisir leur futur parcours de formation en connaissance de cause.

Luke Bryant (GRANDE-BRETAGNE) - Étudiant volontaire pour l'ASA (*Amateur Swimming Association*) - « *Why I'm volunteer ?* »

Je m'appelle Luke Bryant et j'ai 17 ans. Je suis atteint de surdité profonde (…). Récemment, j'ai commencé à travailler bénévolement pour l'association des nageurs amateurs et je veux faire connaître au monde les opportunités qu'il y a dans cette association. Je veux aussi que les gens sachent que tout le monde peut apprécier la natation, peu importe l'âge qu'ils ont ou le handicap dont ils souffrent.

(…) L'ASA est le conseil d'administration de la natation, qui travaille à l'augmentation du nombre de jeunes handicapés bénévoles dans la communauté de la natation. En étant bénévoles, ***les jeunes obtiennent des expériences de vie réelles et se sentent capables de s'attaquer à de futures situations difficiles****. Les bénévoles sont encouragés à devenir des exemples eux-mêmes.*

Ma première expérience de bénévole pour l'ASA a eu lieu lors d'un événement national majeur à Sheffield en février. J'étais nerveux mais aussi excité. C'était très nouveau pour moi mais j'avais hâte de rencontrer les 14 autres bénévoles et d'aider de toutes les manières possibles.

(…) Je suis maintenant une formation pour devenir professeur de natation et je passe mon examen de niveau 1 en juin. Je fais aussi du bénévolat à la piscine locale auprès du club de natation du syndrome de Down.

Dans l'ensemble, cette expérience ne peut être décrite que comme une opportunité unique, qui m'a permis de réaliser que je devais tout essayer. On ne sait jamais ce qu'on peut réussir.

Le volontariat est donc un créateur de lien et de cohésion sociale, de solidarités interpersonnelles, intercommunautaires et intergénérationnelles. Il est synonyme de bien-être individuel, de réalisation de soi et de mieux-vivre ensemble[10].

Dans cette vision philosophique, c'est moins les moyens QUE la VOLONTÉ d'agir et d'avancer qui a de la valeur. Cela implique une vraie motivation à devenir ACTEUR de la société et non plus simple observateur.

Volontariat et Éducation permanente

Les mêmes principes animent le volontariat et l'Éducation permanente, à travers la perspective « d'égalité et de progrès social, en vue de construire une société plus juste, plus démocratique et plus solidaire qui favorise la rencontre entre les cultures par le développement d'une citoyenneté active et critique (…) »[11].

Tous deux visent à donner à chaque citoyen des clés pour devenir un véritable acteur de la société, pour pouvoir exercer son esprit critique, ses droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques.

Pour qui ?

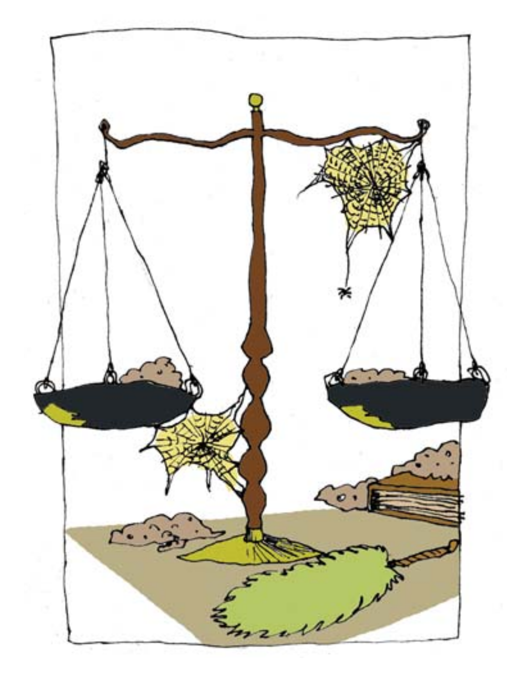
En Belgique, toute personne motivée à partir de 16 ans peut s'engager dans le volontariat, sans autres obligations ni restrictions[12].

Cette démarche est ouverte à toutes les femmes et tous les hommes, de tous les métiers, de toutes les conditions sociales et de toutes les origines culturelles. Une des principales caractéristiques du volontariat est la diversité.

Depuis le 3 juillet 2005, il existe une loi relative aux droits et statut des volontaires[13]. Cependant, il n'y a pas d'approche systématique et structurée de la part de l'Union européenne concernant ce secteur, et un bon nombre de questions, évoquées ci-après, restent floues. Un futur pacte associatif demeure donc crucial[14].

Legal or not legal ?

Pour le futur volontaire qui désire s'engager, des questions sur sa reconnaissance, ses droits, son statut et ses obligations peuvent se poser.



La loi relative aux droits des volontaires a instauré un statut légal pour ceux-ci, permettant de clarifier en partie la situation juridique :

- Le volontariat désigne officiellement toute activité exercée sans rétribution ni obligation, au profit d'une ou de plusieurs personnes, d'un groupe, d'une organisation ou de la collectivité, hors cadre familial ou privé[15].

- Le volontaire n'est pas responsable civilement des dommages qu'il pourrait causer à des tiers dans le cadre de ses activités de volontariat : c'est l'organisation qui devra veiller à contracter les assurances nécessaires. En effet, la loi de 2005 impose aux associations de couvrir la responsabilité civile liée aux risques de l'activité volontaire. À noter que depuis septembre 2011, les associations bruxelloises ont la possibilité de demander une assurance gratuite pour 200 jours de volontariat par an[16].

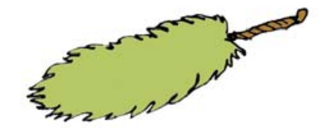
- En outre, les organisations doivent informer les volontaires des normes et démarches règlementaires.

- Un défraiement est également envisageable, mais sans obligation.

- Toutefois, l'activité exercée dépend encore de législations telles que le droit du travail, ce qui n'est pas pertinent puisque les volontaires ne sont pas rémunérés.

- De plus, tout chômeur qui souhaite exercer une activité en tant que volontaire en conservant son droit aux allocations peut se voir retirer ses indemnités si le bureau de chômage considère le volontariat comme un frein potentiel à la recherche d'emploi.

Pour des informations complémentaires, se référer aux sources en fin de brochure.



Comment?

On ne naît pas citoyen, on le devient !

Il n'existe pas de procédure type pour devenir volontaire. Une rencontre, une expérience ou encore sa propre vision du monde et de certaines de ses injustices peuvent susciter l'envie de s'engager.

L'APEDAF, par exemple, a été créée en 1978 par des parents qui ont ressenti le besoin de s'informer, de se former et d'affirmer leur existence en tant que parents d'enfants sourds. Ces parents ont éprouvé la nécessité de construire un lien entre les parents découvrant la surdité de leur enfant et les professionnels du milieu de la surdité. Avec le temps, est née la volonté de sensibiliser le grand public et les autorités compétentes à la cause de la surdité.

De nombreuses organisations proposent de la documentation et des séances d'information pour les personnes intéressées par le volontariat.

Vous trouverez aux pages 23 à 26 une liste de sites à consulter comme point de départ pour vous donner certaines pistes et idées.

Le Service volontaire européen (SVE)

Le Service volontaire européen relève du programme européen « Jeunesse en Action » de la Commission européenne vise à donner aux jeunes de 18 à 30 ans la possibilité de participer à un projet à l'étranger leur permettant de vivre une aventure tant humaine que professionnelle.

Tout volontaire acquiert un « Youthpass » valorisant cette expérience. Celui-ci est un outil pour les participants qui décrit ce qu'ils ont fait et ce qu'ils ont appris.

Plus d'infos sur **www.youthpass.eu/fr/youthpass**

Plus de 4 500 possibilités existent dans des domaines très diversifiés : art, culture, sport, environnement, animation, santé, action sociale, etc.

Le projet est collectif (de 2 à 100 volontaires) ou individuel, et dure en général de 2 à 12 mois.

Pour en savoir plus sur les modalités et projets possibles, n'hésitez pas à consulter le site de la Commission européenne: **http://europa.eu/youth**

Dès lors, on peut constater que de nombreuses personnes s'investissent dans le volontariat, et ce pour des raisons diverses. Cependant, même s'ils le pratiquent sous différentes formes et pour des durées variées, tous ont un objectif commun : **donner de sa personne pour aider les autres.**

Communiquons ensemble!

Il peut exister certains freins à l'intégration d'une personne sourde dans un projet de volontariat, tant pour celle-ci que pour les associations, en raison d'une méconnaissance mutuelle.

Cette rubrique vise à fournir une aide et quelques conseils pour les associations et ses membres désirant communiquer avec une personne sourde ou malentendante.

« Être sourd » ne signifie pas « ne rien entendre »[17]**...**

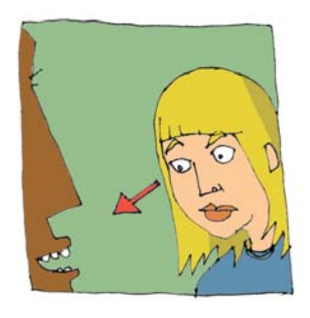
Il existe différents degrés de surdité : légère, moyenne, sévère et profonde.

La surdité est un handicap invisible que les entendants ont tendance à oublier, d'autant plus si la personne sourde a une locution intelligible. En effet, son niveau de langage oral ne correspond pas toujours à son degré de compréhension. Une personne sourde peut maîtriser le langage sans pour autant comprendre l'intégralité de la discussion. Différents facteurs peuvent entraver la communication, comme une non-contextualisation du sujet, une lecture labiale difficile, l'utilisation de mots en anglais dans une conversation en français, ou encore une mauvaise position de l'interlocuteur*. Et inversement, un sourd qui a des difficultés de diction peut comprendre parfaitement ce qu'on lui dira.

Un sourd portant des appareils auditifs ou un implant cochléaire n'entend pas comme un entendant. Malgré les progrès de la technologie et l'apparition des prothèses numériques, les prothèses analogiques sont encore répandues. Or, celles-ci ne permettent pas une audition normale: elles amplifient autant les sons parasites (bruits de la rue par exemple) que la voix de l'interlocuteur. Une ambiance bruyante peut donc être difficile à supporter pour une personne appareillée.

***** Voir « Trucs et astuces » p.21***

Divers types de communication existent en fonction du mode d'échange privilégié par la personne sourde et de son degré de surdité :



La Lecture labiale

La lecture labiale consiste à reconnaître le son prononcé, en fonction de la forme de la bouche et du visage. Une majorité de la population sourde utilise cette forme de communication, même si elle ne remplace pas l'audition car elle ne restitue pas l'intégralité du message.

Certains sons sont invisibles sur les lèvres (comme R) et d'autres sont identiques (comme B et P, V et F). Par exemple « deux mains » et « demain » sont des **sosies labiaux**.

Remarque : la lecture labiale est moins facile quand l'interlocuteur est barbu ou qu'il a un accent prononcé.

La Langue des Signes de Belgique francophone



Les signes utilisent les mains, le regard et l'espace: la configuration des mains, leur emplacement, leur orientation et leurs mouvements donnent naissance à des signes précis, équivalant aux mots de la langue française. La langue des signes, reconnue officiellement depuis 2003, n'est pas une langue universelle: le vocabulaire diffère d'un pays à l'autre. Cependant, les sourds du monde entier peuvent communiquer assez rapidement entre eux, notamment grâce à une structure grammaticale fort similaire d'un pays à l'autre.

Un atelier d'initiation à la langue des signes a lieu chaque année dans les locaux du siège social de l'APEDAF (**www.apedaf.be**).

À consulter : le site de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique qui recense les différentes possibilités de formation (**www.ffsb.be**).



L'interprète

Il est le pont entre les personnes sourdes et entendantes. Son travail consiste à interpréter de manière neutre tout ce qui est exprimé entre les interlocuteurs[18].

Trucs et astuces

Quelques règles toutes simples peuvent être observées par les entendants pour une communication plus aisée avec une personne sourde[19] :

- Attirer son attention afin qu'elle ne soit pas surprise par votre présence.

- Utiliser des mimes et des gestes qui peuvent remplacer, compléter et accompagner la parole.

- Si besoin, se servir d'un support écrit, de schémas, de dessins…

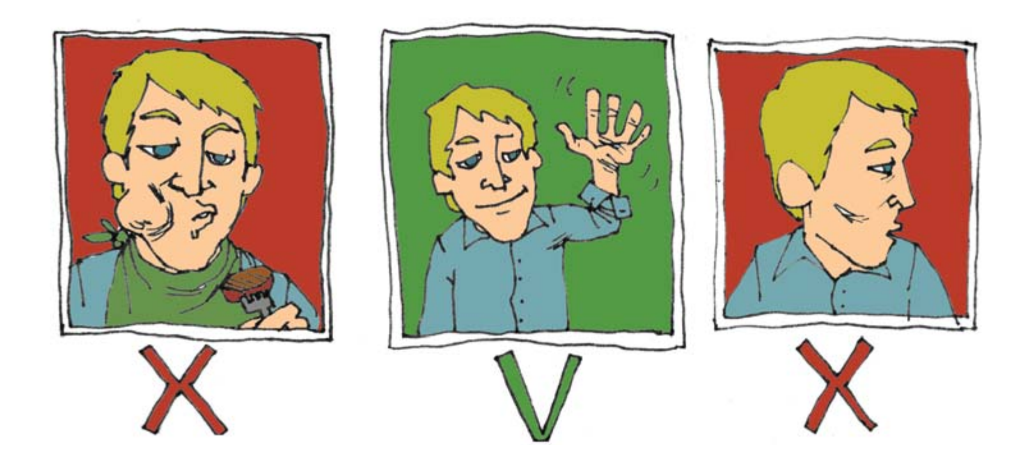
- Utiliser un vocabulaire accessible et privilégier des phrases courtes.

- Accorder de l'importance à l'expression du visage. Elle aide à la communication car elle reflète les sentiments et les intentions.

- Se placer face à face et autant que possible à la même hauteur que la personne.

- Veiller à ce qu'il y ait assez de lumière dans la pièce et éviter de se positionner à contre-jour.

- Ne pas parler la main devant la bouche ni la bouche pleine.



- Parler normalement sans exagérer l'articulation, ni trop vite, ni trop lentement, pour ne pas déformer les mots.

- Réduire les bruits de fond (radio, télévision, fenêtre ouverte, etc.) pour les malentendants.

- En groupe, veiller à ce que chacun parle l'un après l'autre, et indiquer les différentes prises de parole.

- Si la personne a des difficultés à vous comprendre, modifier la phrase et/ou le vocabulaire, plutôt que de répéter sans cesse les mêmes termes. En changeant les mots, vous changerez les « images » des lèvres.

- Si elle a perdu le fil de la conversation, ne pas hésiter à lui restituer le contexte de la discussion.

En somme, quel que soit le moyen de communication choisi, l'important est qu'il convienne aux deux parties, dans le respect de chacun.

Quelques associations…

Que ce soit au niveau européen, belge ou francophone, une forme de classification sectorielle du volontariat existe. Voici les secteurs représentatifs de l'engagement volontaire et associatif :

Humanitaire / solidarité internationale

Aprad : éducation au développement, analyse des médias, lutte contre le racisme et promotion d'un autre regard sur le Sud.
www.aprad.org

ATD Quart Monde : lutte contre l'exclusion et l'extrême pauvreté et mise en œuvre des Droits humains pour tous.
www.atd-quartmonde.be - Tél. : 02/ 647 99 00

CNCD-11.11.11 - Centre National de Coopération au Développement : solidarité internationale - relations Nord-Sud, Éducation permanente, défense des droits des travailleurs, jeunesse et politique.
www.cncd.be - Tél. : 02/ 250 12 30

Compagnons Bâtisseurs asbl : chantiers en Belgique et à l'étranger.
www.compagnonsbatisseurs.be – Tél. : 084/ 314 413 ou 412

SCI - Projets internationaux : branche belge du SCI - Service Civil International.
www.scibelgium.be – Tél. : 02/ 649 07 38

Action sociale

Amis Sans Frontières : défense des familles démunies, des enfants, des personnes âgées et des pays en voie de développement.
http://users.skynet.be/asfbelgique - Tél. : 02/ 479 75 22

Habitat et Humanisme : promotion d'un habitat pour tous, d'une ville à visage humain et d'une économie de partage.
www.habitat-humanisme.be – Tél. : 02/ 427 26 87

La Ligue des droits de l'Homme : combat, en toute indépendance vis-à-vis du pouvoir politique, les injustices et les atteintes portées aux droits fondamentaux.
www.liguedh.be – Tél. : 02/ 209 62 80

Les Petits Riens : collecte, redistribution ou vente d'objets et vêtements dont les bénéfices permettent de financer des actions sociales pour lutter contre la pauvreté.
www.petitsriens.be – Tél. : 02/ 537 30 26

Culture, loisirs et Éducation permanente

Décalage : permet aux personnes valides et moins-valides de se rencontrer au travers de voyages ou d'activités de loisirs.
www.decalage.be - Tél. : 02/ 772 19 52

Gratte : intégration des jeunes de 18 à 35 ans, valides ou moins valides (trisomie 21, autisme,…), issus de tous les milieux.
www.gratte.org – Tél. : 02/ 535 70 80

Bozar : organisation d'expositions, concerts, spectacles de théâtre, projections de films, projets de littérature et d'architecture.
www.bozar.be – Tél. : 02/ 507 82 00

Éducation, enseignement et formation

Abracadabus : appel aux seniors pour prévenir l'échec scolaire dans les quartiers défavorisés de Bruxelles.
www.abracadabus.net – Tél. :02/ 513 75 35

Action Cine Medias Jeunes : formation de CRACS (Citoyens Responsables Actifs Critiques et Solidaires) pour amener les jeunes à bien comprendre le paysage médiatique.
www.acmj.be – Tél. : 081/ 74 29 17

Enfance et famille

Asmae : accompagnement des jeunes en termes de citoyenneté, de coopération et d'éducation aux développements.
www.asmae.org – Tél. : 02/ 742 03 01

JAVVA : encourage la participation active des jeunes et leur mobilité en vue de jouer pleinement leur rôle de citoyens actifs, responsables et critiques.
www.javva.org – Tél. : 02/ 478 29 19

Les Scouts asbl : animation de jeunes par des jeunes de 18 à 25 ans, soutenus par des cadres adultes.
www.lesscouts.be – Tél. : 02/ 508 12 00

Ligue des Droits de l'Enfant : combat l'injustice et toute atteinte arbitraire aux Droits de l'enfant.
www.ligue-enfants.be – Tél.: 02/ 465 98 92

Solidarcité : donne au plus grand nombre de jeunes l'opportunité de prendre part à un projet citoyen, tout en contribuant à renforcer la solidarité sous toutes ses formes.
www.solidarcite.be – Tél. : 02/ 503 20 45

Environnement et nature

Etopia : centre d'animation et de recherche en écologie politique.
www.etopia.be - Tél. : 081/ 22 58 48

FBA - Fédération Belge des Banques Alimentaires : lutte contre la faim et le gaspillage en Belgique en récupérant des surplus alimentaires pour les donner aux démunis.
www.banquesalimentaires.be – Tél. : 02 559 11 10

Natagora : protection de la nature.
www.natagora.be – Tél. : 081/ 39 07 20

Ressources : réseau des entreprises d'économie sociale actives dans la récupération, le recyclage et la valorisation des ressources.
www.res-sources.be – Tél. : 081/ 39 07 10

La plateforme de l'écovolontariat : éducation à l'environnement.
www.jagispourlanature.org

Jeunesse et séniors

CAS - Coordinations des associations de Séniors : représentation des Séniors en Fédération Wallonie-Bruxelles.
www.cas-seniors.be – Tél. : 0475/ 65 28 14

Entr'Ages : promotion des initiatives intergénérationnelles menées en Belgique.
www.entrages.be – Tél. : 02/ 544 17 87

Santé

Action Damien : service d’aide médicale spécialisé, encadrement scientifique, coopération internationale…
www.actiondamien-jeunes.be – Tél. : 02/ 422 59 11

ALTEO asbl : promotion de l’intégration sociale des personnes malades, invalides et handicapées.
www.alteoasbl.be – Tél. : 02/ 246 42 26

CRB - La Croix Rouge de Belgique francophone : lutte contre la souffrance et prévention des crises humanitaires.
www.croix-rouge.be – Tél. : 02/ 371 31 11

ASBL Infirmiers de rue : intermédiaire de santé rétablissant les liens entre les personnes vivant en grande précarité, leur environnement et les services de santé.
www.infirmiersderue.be – Tél. : 0477/ 48 31 50

Sport

FéMA - Fédération Multisports Adaptés : du sport adapté aux personnes handicapées.
www.sportadapte.be – Tél. : 02/ 246 42 35

Les Rênes de la vie : enseignement de l’équitation dans un but éducatif ou rééducatif pour l’enfant présentant un handicap.
www.lesrenesdelavie.com – Tél. : 02/ 653 85 70

Special Olympics Belgium : intégration sociale, via le sport adapté, de la personne avec un handicap mental.
www.special-olympics.be – Tél. : 02/ 779 93 13

… Mot de la fin

L'APEDAF espère vous avoir donné l'envie de pousser la porte du volontariat en dissipant les éventuelles craintes d'un univers méconnu.

Il existe de nombreuses définitions et traditions en matière de volontariat et chacun peut trouver la voie qui correspond le mieux à ses valeurs et à ses centres d'intérêt.

L'engagement est aujourd'hui accessible à tous et pour tous !

Le point commun de ces activités demeure la volonté de s'associer pour s'entraider ou soutenir d'autres personnes dans le besoin, dans une perspective d'échange réciproque, pour la société et pour le bénévole lui-même.

Le volontariat permet d'acquérir des connaissances, de mettre ses compétences à profit et d'élargir son réseau social, ce qui peut déboucher sur des perspectives d'emploi nouvelles ou meilleures et encourager le développement personnel et collectif [20].

Que l'on soit entendant ou sourd, les possibilités de donner de son temps libre pour une cause ne manquent pas, même si l'on se rend compte que les sourds semblent se diriger naturellement vers des associations en lien avec la surdité et inversement, et que très peu d'organismes recensent la participation de sourds dans leurs actions.

Malgré tout, des ponts peuvent être construits entre les communautés et nous espérons que cette brochure y contribuera.

C'est en changeant le contexte que les comportements évolueront.

Références :

[1] Informations reprises de la conférence de FRAITURE Martine, *Le bénévolat dans la communauté sourde,* Journée mondiale des Sourds, Verviers, 24/09/2011.

[2] TNS OPINION & SOCIAL, *Eurobaromètre Standard 73 : L'opinion publique dans l'Union européenne,* Rapport Volume 2, Commission européenne – Direction générale Communication, Bruxelles, novembre 2010, p.173. Étude disponible sur: http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb73/eb73_vol2_fr.pdf (consulté le 12/11/2011).

[3] D'après la décision du conseil du 27 novembre 2009 relative à l'Année européenne des activités de volontariat pour la promotion de la citoyenneté active (2011), in : « Journal officiel de l'Union européenne », Conseil de l'Union européenne (Actes adoptés avant le 1er décembre 2009, en application du traité CE, du traité UE et du traité Euratom) – (2010/37/CE), 22/01/2010, p.43 (2).

[4] *Ibidem*

[5] D'après l'article 20 (ex-article 17 TCE) du *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne*, (Version consolidée du Traité), in : **«** Journal officiel de l'Union européenne », 30/3/2010, p.C 83/56 (1).

[6] L'existentialisme est un courant philosophique et littéraire qui estime que l'être humain forme l'essence de sa vie par ses propres actions.

[7] Informations tirées de l'intervention de MARÉE Michel, *Le volontariat en Belgique : état des lieux et perspectives*, journée d'étude organisée par la FCSS, 04/11/2002.

[8] Anciennement nommée *Communauté française*.

[9] *Le volontariat dans l'Union européenne* in **«** Study on Volunteering in the European Union - Executive summary FR », GHK, Bruxelles, 17/02/2010.

[10] Voir : www.levolontariat.be/enjeux (consulté le 15/11/2011).

[11] D'après l'article 1er du chapitre 1er : Dispositions générales du Décret relatif au soutien de l›action associative dans le champ de l'Éducation permanente, 17/07/2003, p.1

[12] Pour de plus amples informations, se référer à : http://pro.guidesocial.be/infos/volontariat-mode-d-emploi.html (consulté le 15/11/2011).

[13] En 2002, l'État belge avait déjà créé un organe fédéral, le «Conseil supérieur des Volontaires », en vue de traiter institutionnellement la problématique du volontariat. Loi disponible sur : http://economie.fgov.be/fr/consommateurs/Assurances/Assurance_volontaires/ (consulté le 15/11/2011).

[14] Pour en savoir plus sur le « pacte associatif » ou « charte associative », voir : www.ces.ulg.ac.be/fr_FR/services/cles/dictionnaire/o---p---q---r/pacte-associatif ou la Plate-forme Francophone du Volontariat, *Pour un « Pacte associatif », pour une « politique associative », pour une « identité associative » - Note d'éclairage*, Bruxelles, 25/06/2004.

[15] Loi relative aux droits des volontaires (3 juillet 2005, MB du 29 août 2005, modifiée par la loi du 27 décembre 2005, par la loi du 7 mars 2006 et par la loi du 19 juillet 2006, MB du 11 août 2006). Disponible sur www.coj.be/Loi_volontariat.htm (consulté le 04/11/2011).

[16] Plus d'informations sur le statut de volontaire: « Volontariat : mode d'emploi ». Disponible sur http://pro.guidesocial.be (consulté le 22/11/2011).

[17] Titre repris du dossier *Mieux comprendre les sourds et comment communiquer avec un sourd?* Disponible sur www.visuf.org/lectDossEtreSourd.php

[18] Définition reprise du site Internet du Service d'Interprétation des Sourds de Wallonie. Disponible sur www.sisw.be (consulté le 04/11/2011).

[19] Informations récoltées via le site Internet de l'APEDAF : www.apedaf.be et de la Fédération francophone des Sourds de Belgique : www.ffsb.be (consulté le 04/11/2011).

[20] Extrait de : http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/10/1640&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr (consulté le 15/06/2011).

Sources :

Année européenne du volontariat

http://europa.eu/volunteering/fr

www.volontariat.be/annee-europeenne

http://ec.europa.eu/citizenship/annexes-citizenship/doc1069_en.htm

la citoyenneté

AVGERI Parthenia, *Citoyenneté démocratique et droits de l'homme : culture et citoyenneté européennes,* Foucher, Vanves, 2006.

GUÉNEAU Émile-Pierre, *La ville citoyenne*, L'Harmattan, 2004.

SCHNAPPER Dominique, *Qu'est-ce que la citoyenneté?,* Gallimard, Paris, 2011.

LE PORS Anicet, *La citoyenneté*, 4e édition, PUF coll. Que sais-je?, Paris, 2011.

Le volontariat (informations, législation, SVE, etc.)

Study on Volunteering in the European Union, GHK, Bruxelles, 17/02/2010.

MARÉE Michel, *Le volontariat en Belgique: état des lieux et perspectives*, Journée d'étude par la FCSS, Bruxelles, 04/11/2002.

La mesure du volontariat en Belgique, Centre d'Économie sociale de l'Université de Liège, septembre 2007, 58 p.

La loi sur le volontariat – Questions pratiques, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, septembre 2006, 63 p.

www.eyv2011.eu/ (portail pour les organisations de volontaires en Europe)

www.levolontariat.be

www.yaquasengager.org

www.volontariat.be

www.entraideetamitie.be (Volont'R)

www.jeuneetcitoyen.be

www.youthpass.eu/fr/youthpass

http://europa.eu/youth

Témoignages :

Témoignage de Stéphanie Chaumard (FRANCE) - Mission humanitaire au Ghana - Texte repris de www.projects-abroad.fr/temoignages/fr/?content=missions-humanitaires/ghana/stephanie-chaumard/

Témoignage de Sophie Morel (BELGIQUE) - Expérience culturelle et humaine au Burkina Faso - 2008

Témoignage de Christine Moysons (BELGIQUE) – Engagement pour rendre la Culture Accessible

Témoignage de Luke Bryant (GRANDE-BRETAGNE) - Étudiant volontaire pour l'ASA (Amateur Swimming Association) (traduit de l'anglais) « Why I'm volunteer ? », in: NDCS Families, Summer 2011, pp.24-25

Brochures de l'APEDAF :

Tous les sourds ne se ressemblent pas, APEDAF, Bruxelles, 2005.

Les 101 conseils pour aborder, communiquer et interagir avec les sourds, APEDAF, Bruxelles, 2007.

À travers cette brochure, l'APEDAF désire mettre en lumière le concept du volontariat, les différentes possibilités de cette démarche, ainsi que la place occupée par les sourds et malentendants dans ce type d'engagement.

L'APEDAF espère, d'une part, encourager les citoyens sourds à s'engager pour tous types d'associations et, d'autre part, encourager les organismes à les intégrer. Comment ? En cassant notamment les idées préconçues sur les éventuelles difficultés de communication d'une personne sourde dans un milieu entendant.

L'association souhaite également faire connaître aux parents d'enfant(s) sourd(s) les divers aspects de l'engagement volontaire : un enrichissement sur le plan personnel, une piste professionnelle, une philosophie de vie, ou encore un tremplin pour les adolescents en quête d'identité.

C'est une opportunité pour chacun de découvrir ce que la personne sourde peut apporter au milieu entendant grâce au volontariat, et inversement !

Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones

Rue Van Eyck, 11A bte 5 - 1050 Bruxelles
Tel : 02/644 66 77 - Fax : 02/640 20 44
E-mail : info@apedaf.be
Site Internet : www.apedaf.be



Éditeur responsable : Anne-Charlotte Prévot

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

